

DECRET N° 70/160 du 22/5/70

portant nomination de Mr.
LOUNDA Jean-Baptiste en
qualité de chargé d'Affaires
à BUCAREST(Roumanie)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU la constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret N°66/92 du 2 Mars 1966 portant
organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
VU le décret N° 61/I43 du 27 Juin 1961 portant
statut commun des cadres du personnel Diplomatique et
Consulaire de la République Populaire du Congo ;
VU les Décrets 62/287 du 8 Septembre 1962 et
67/II6/Etr.D.AGPM. du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémuné-
ration des Agents Diplomatiques et Consulaires de la République
Populaire du Congo à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
VU le Décret N° 67/I82 du 6 Mai 1967 réorganisant
les structures des Ambassades du Congo à l'Etranger ;
VU le Décret N°68/362 du 30/12/68 portant
nomination de Mr.LOUNDA Jean-Baptiste en qualité de Conseiller
Politique à l'Ambassade du Congo à Bruxelles ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etran-
gères,

Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr.LOUNDA Jean-Baptiste, conducteur Principal
d'Agriculture, précédemment conseiller politique à l'Ambassade
du Congo à Bruxelles est nommé Chargé d'Affaires de la
République Populaire du Congo auprès de la République Socia-
liste de Roumanie à BUCAREST.

ARTICLE 2.- Le personnel Diplomatique de l'Ambassade du Congo
à Bucarest bénéficie des avantages prévus au Décret N° 67/II6
Etr./D.AGPM. du 16 Mai 1967 et est aligné sur la zone de
l'Ambassade du Congo à Moscou.

ARTICLE 3.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires
Sociales de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances
et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter
de la date de prise de service de l'intéressé à Bucarest, sera
enregistré et publié au journal officiel de la République
Populaire du Congo .-

BRAZZAVILLE, LE 22 MAI 1970

Par Le Président de la République,
chef de l'Etat, Président du Conseil
d'Etat

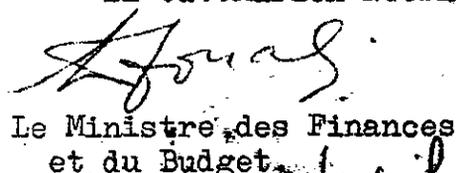
Le Ministre des Affaires Etrangères

LE Cdt. Marien NGOUAB


A. ICKONGA

Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail,

CH. NGOUOTO


Le Ministre des Finances
et du Budget,

B. MATINGOU